



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

validation des acquis de l'expérience

Question écrite n° 47345

Texte de la question

M. Jacques Bascou appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la mise en place de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au diplôme professionnel d'aide-soignant(e) (DPAS). Les professionnels de la formation ne souhaitent pas que les candidats obtiennent leur diplôme dans le cadre de la VAE en étant dispensés de formation mais après avoir suivi des modules de formation incompressibles et éventuellement des formations complémentaires liées à leur profil professionnel. Il lui demande si l'intention du Gouvernement est de réserver l'enseignement et la validation de ces formations à des écoles agréées pour la formation au DPAS ou de les autoriser également aux organismes privés de formation continue.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47345

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7516